

# MARQUAY

## Compte-rendu de réunion du Conseil municipal du lundi 17 novembre

Début de séance : 18 heures

Secrétaire de séance : Michel BOUYSSOU

**Présents :** Jean-Luc ASTIÉ, Didier DELIBIE, Jacques BAYLE, Colette SOUMEYROU, Christian VEYRET, Michel BOUYSSOU, Clément CONSTANT, Isabelle DELIBIE, Nathalie GLEMAREC, Sylvie JESINGHAUS, Gaëtan PARADE, Virginie VERLEY, Claire VEYSSEYRE.

**Excusé :** Florent LIRAUD

### Approbation RPQS – SMDE 24

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DES 2 RIVIERES.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le RPQS 2024

### Renouvellement Contrat CNP Assurance Statutaire Du Personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatif à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2026.

### Décision modificative n°1 – Budget Lotissement

Afin de mandater la dernière échéance d'emprunt de l'année, il est nécessaire d'augmenter les crédits nécessaires de 1€ comme suit :

24255 Code INSEE	Commune de MARQUAY Lotissement du Vignal	DM n°1 2025
---------------------	---	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative budget lotissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-757361 : Subventions de fonct. de la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1.00 €</b>		<b>1.00 €</b>

### Participation mutuelle

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 € par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Au vu du décret, les employeurs publics territoriaux ont le choix entre 3 modalités potentielles de participation : la convention de participation proposée par le CDG 24, une convention de participation mise en place directement par l'employeur, la labellisation.

M le Maire propose de retenir la labellisation et de verser une participation financière de 20€ brut par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit un contrat labellisé.

Cette participation est soumise à l'avis du CST avant délibération qui aura lieu le 21 novembre prochain.

### **Règlement Cimetière**

La numérisation du cimetière avance bien. Toutes les tombes sont numérotées, l'état de chacune a été relevé, une dizaine paraissent à l'abandon. Le recensement des inhumés progresse, des administrés se sont manifestés pour donner leurs informations.

À l'occasion de cette opération, un règlement est en cours de rédaction avec notamment la modification de la durée des contrats de concessions et le prix afin de s'harmoniser sur les communes voisines.

La concession perpétuelle n'étant plus admise aujourd'hui, il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

	30 ans	50 ans
Concession simple 1m50 x 2m50	150 €	250 €
Concession double 2m50 x 2m50	200 €	300 €
Cavurne	300 €	-

### **Tarif location salle des fêtes**

Suite à quelques désagréments constatés lors de la location de la salle des fêtes, une mise à jour du règlement est en cours. La salle des fêtes est dorénavant louée uniquement aux administrés de la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- Location salle des fêtes : 200 €
- Vaisselle : 30 €
- Chapiteau : 100 €

Deux cautions seront demandées : 300 € pour couvrir d'éventuels dommages matériels et 100€ pour couvrir un manquement dans le nettoyage des locaux.

## **Tarif cantine**

Cette année, l'école accueille une jeune en service civique, M le Maire propose de créer un tarif pour elle d'un montant de 3 € par repas. Pour rappel, les tarifs en vigueur depuis juillet 2023 sont : 2.20 € pour les enfants, 4.40 € pour les professeurs des écoles, 6.60 € pour les personnes extérieures.

## **Vente domaine communal**

M le Maire fait part au conseil, de la demande d'un administré du bourg d'acheter un morceau du domaine communal pour une surface de 10 m<sup>2</sup>.

La complexité de la procédure nécessite de revoir précisément le souhait de l'administré avant d'entamer le processus.

Le sujet est reporté à une date ultérieure le temps de définir l'ensemble des modalités nécessaires.

## **Questions diverses**

Un point est fait sur les plaques et panneaux d'adressage à commander.

Le projet d'installation des bâches à incendie est évoqué. Six installations sont nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire communal pour un montant de 47 387.46€ (tarif 2024) avec une participation du Fond Vert de 40%.

La communauté de communes a sollicité des textes et photos pour la rubrique « à la découverte de ... » sur le village dans la prochaine Lettre de l'Interco.

**Fin de séance : 20h30**